



CENTRE DE FORMALITÉS DES ENTREPRISES

OUVERTURE D'UN ETABLISSEMENT EN FRANCE D'UNE SOCIETE ETRANGERE

Formulaires : 1 formulaire MO ([document à télécharger](#))
1 formulaire JQPA si activité réglementée Loi Raffarin ([document à télécharger](#))

Pièces justificatives à joindre en annexe des formulaires :

POUR LA SOCIETE

- 2 exemplaires originaux en langue d'origine, certifiés conformes par le représentant légal
- 2 exemplaires des statuts, en vigueur au jour du dépôt, traduits en langue française et certifiés conformes par le représentant légal
- 2 extraits de l'immatriculation au registre des sociétés étranger de moins de 3 mois, en original, du siège de la société (attention, ne pas fournir un extrait en fin de validité) et traduits en langue française

POUR LE LOCAL ET LE FONDS

Pas de domiciliation possible au domicile du représentant en France

1. Si création :

- 2 copies du bail commercial
- Si domiciliation dans une société de domiciliation agréée par la Préfecture: 2 copies du contrat de domiciliation
- Si sous-location :
 - 2 copies du contrat de sous-location cosignés par le bailleur principal ou copie du bail principal et si celui-ci le prévoit, autorisation expresse du bailleur

2. Si acquisition :

- Par achat, licitation ou partage : 2 copies de l'acte enregistré aux impôts et éventuellement certificat d'insertion au BODACC
- Par donation : 2 copies de l'acte de donation enregistré aux impôts
- Publication dans un journal d'annonces légales

3. Si location-gérance :

- 2 copies du contrat de location-gérance
- Publication dans un journal d'annonces légales
- 2 titres justifiant de la jouissance du local

POUR LES PERSONNNES AYANT LE POUVOIR D'ENGAGER LA SOCIETE EN FRANCE

- 2 exemplaires de la pièce le désignant : PV ou lettre en original ou copie certifiée conforme traduit en langue française
- 2 copies de la carte d'identité recto-verso ou du passeport en cours de validité

Retrouvez les documents à télécharger sur notre site internet : www.cm-alsace.fr

Rubriques

- Créer et Reprendre
- Centre de Formalités des Entreprises

Pour les dirigeants de nationalité étrangère :

- **Pour les ressortissants d'un Etat membre de l'Union Européenne :** copie, recto-verso de la pièce d'identité
- **Pour : Islande, Norvège, Liechtenstein, Suisse, Andorre, Royaume-Uni ou Monaco :** copie recto-verso de la pièce d'identité
- **Pour les Ressortissants algériens :** copie du titre de séjour (toute mention, sauf étudiant)
- **Pour les autres ressortissants étrangers (y compris les ressortissants des pays de l'OCDE *) :**
S'ils résident en France :
copie de la carte de séjour portant mention : « artisan commerçant » ou « industriel » ou « vie privée et familiale » OU copie (recto-verso) de la carte de résident
S'ils ne résident pas en France :
copie de la déclaration préalable à l'exercice d'une activité commerciale, industrielle ou artisanale (à effectuer à la Préfecture)

* **OCDE** = Australie, Canada, Corée du Sud, Etats-Unis, Japon, Mexique, Nouvelle Zélande, Turquie

- 2 exemplaires originaux de la déclaration de non-condamnation pénale ou commerciale avec filiation ([document à télécharger](#))
- Copie de l'attestation de suivi de stage ou dispense
- Pour les activités réglementées Loi Raffarin: copie du ou des diplômes ou certificats de travail de 3 ans ou fiches de paie sur 3 années dans l'activité demandée OU contrat de travail du salarié qualifié avec copie de ses diplômes ou certificats de travail de 3 ans ou fiches de paie sur 3 années
- Activités réglementées : copie de l'autorisation, du diplôme ou du titre nécessaire à l'exercice de l'activité (licence, arrêté préfectoral, déclaration douane...)



Pour les métiers du bâtiment, vous êtes tenu de souscrire une assurance décennale

⇒ Mandat ou pouvoir si nécessaire

FRAIS D'IMMATRICULATION ET A LA CHAMBRE DE METIERS ET AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Chèque libellé à l'ordre de la Chambre de Métiers d'Alsace :

- 130,00 €**

Chèque libellé à l'ordre du Tribunal d'Instance :

- 70,39 € pour une création**
- 227,81 € pour un achat de fonds, location-gérance, apport**

PRESTATION COMPLEMENTAIRE DU C.F.E

Prestations complémentaires facultatives d'assistance à la formalité :

- **Sur rendez-vous : 55,20 € par chèque à l'ordre de la CMA**
- **Par dépôt de dossier ou envoi postal : 45,00 € par chèque à l'ordre de la CMA**

Pour bénéficier de l'assistance administrative, veuillez joindre le formulaire dûment complété et signé ci-dessous.



SERVICE D'ASSISTANCE ADMINISTRATIVE

Je soussigné(e) :

souhaite bénéficier du service d'assistance administrative dans le cadre du traitement de mon dossier de formalités par le Centre de formalités des entreprises (CFE) :

Sur rendez-vous :

- Dossier complété sur place, accompagnement personnalisé et suivi de la formalité

Immatriculation : 55,20 €

Modification : 40,20 €

Par dépôt ou envoi postal :

- Dossier constitué par mes soins
- Prise de contact par un agent du CFE pour un accompagnement et un suivi personnalisé de mon dossier

Immatriculation : 45 €

Modification : 30 €

Mes coordonnées :

NOM :

Prénom :

Adresse :

Qualité :

Téléphone :

Email :

Date et signature :